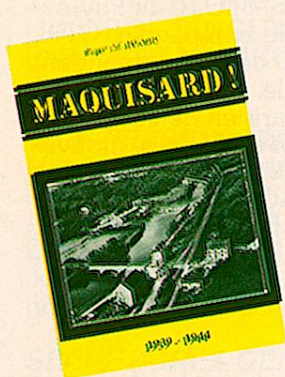
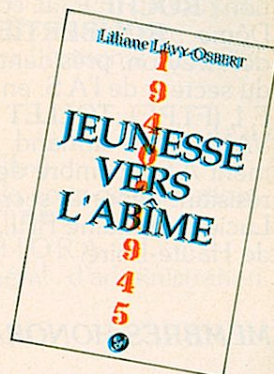


Quelques nouveautés à commander à votre COMITÉ ou, avec le BON de COMMANDE joint : à l'A.N.A.C.R. - 79, rue Saint-Blaise - 75020 PARIS



Édité pour l'A.N.A.C.R.



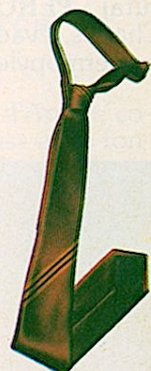
Supplément du "JOURNAL de la RÉSISTANCE" - N° 1024-1025 - octobre-novembre 1992
Commission Paritaire N° 1155 D 73 - Gérant : Jean Freire - Édité par la S.A.R.L. France d'Abord



Carré Officiel
A.N.A.C.R.



50^e ANNIVERSAIRE



Cravate Officielle
A.N.A.C.R.



au profit de
Penne d'Agenais

DÉTAIL et PRIX sur BON de COMMANDE

Association Nationale
des
Anciens Combattants de la Résistance

LA VIE DE L'ASSOCIATION

BREST LE CONGRÈS DE LA FRATERNITÉ



1992

QUE SOIT ENFIN RECONNU LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DES COMBATS DE LA RÉSISTANCE

(extrait)

Le Congrès national de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.), réuni à Brest le 10 octobre 1992, regrette vivement que le projet de loi modifiant les conditions d'attribution de la carte du combattant, adopté par le conseil des ministres du 26 août de cette année, et qui doit être soumis prochainement à l'examen du Parlement, ne comporte aucun article concernant les résistants.

Il demande fermement aux parlementaires de tous les groupes de déposer des amendements basés sur l'évidence historique du caractère volontaire du combat clandestin. Ainsi les combattants de la Résistance bénéficieraient de la bonification de 10 jours pour leurs demandes de cartes du Combattant.

Il rappelle avec vigilance que M. le Secrétaire d'État s'est engagé, lors de sa conférence de presse de sa présentation du budget de 1993, à ne pas s'opposer à de tels amendements...

Le congrès souhaite qu'enfin soit reconnu le caractère spécifique des combats de la Résistance, qui constituent un patrimoine que nous devons préserver ; que soit reconnue la notion du risque permanent. Les résistants ne doivent plus être les seuls combattants ne bénéficiant pas de bonifications pour les combats les plus meurtriers.

Après la promulgation de la loi du 10 mai 1989 dont le législateur avait voulu qu'elle mît un terme à toute forclusion concernant les demandes du titre de Combattant Volontaire de la Résistance, des textes d'application -décret (19 octobre 1989) et circulaire (29 janvier 1990)- ont rétabli en fait une nouvelle forclusion, en particulier pour les membres de la R.I.F. (Résistance Intérieure Française).

Ces textes iniques ont instauré une discrimination intolérable entre les titulaires de la Carte C.V.R., selon que leurs services ont été ou non homologués par l'autorité militaire et violent les principes généraux du droit concernant les témoignages.

L'A.N.A.C.R. a soumis le décret et la circulaire en cause à la censure du Conseil d'État. Le Congrès exprime son accord total avec l'action entreprise par l'association contre ces textes qui, contrairement à la loi, constituent une grave attaque à la Résistance et contre la légalité républicaine.

Conformément au souhait des députés et sénateurs de tous les groupes constituant le Conseil parlementaire de l'U.F.A.C., le Congrès appelle les élus de la nation à œuvrer à la constitution d'une commission d'enquête chargée de se prononcer sur la conformité des textes d'application avec la loi du 10 mai 1989.

Il demande -comme l'association n'a cessé de le réclamer- le retour aux dispositions de la loi du 25 mai 1949 qui créa le titre de C.V.R.

Il s'élève avec force contre le fait que l'attestation de durée des services dans la Résistance, délivrée par l'administration, ne soit pas considérée comme une pièce probante pour l'attribution du titre de C.V.R.

Il est urgent et nécessaire que les Commissions d'attribution des titres puissent siéger régulièrement et soient composées de membres représentatifs de tous mouvements et organisations de la Résistance.

Contre tout laxisme et pour préserver la valeur du titre que possède -quelle honte- un personnage inculpé de crime contre l'humanité, le Congrès se prononce pour la remise en activité de la Commission de révision des titres de résistance créée par le général de Gaulle et mise en sommeil pour des intérêts particuliers.

Afin que ne soient pas pénalisés les plus jeunes Résistants, il exige la prise en compte des services accomplis dans la Résistance par tous les régimes d'assurance-vieillesse, sans condition d'âge.

Le congrès national de Brest se déclare pleinement solidaire des autres catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre, de l'Union française des associations de combattants - l'U.F.A.C....

Il prend acte du rétablissement de l'immutabilité des pensions acquis grâce à l'action du monde combattant et affirme son attachement ferme au principe du droit à réparation.

C'est pourquoi le Congrès exige le maintien du secrétariat d'État aux Anciens combattants ; et le maintien du personnel et des établissements de l'Office national des anciens combattants. Il approuve le recours de l'U.F.A.C. au Conseil d'État contre le dessaisissement de l'O.N.A.C. pour l'attribution des cartes.

Face aux Touvier, Papon, Bousquet, face aux tentatives de falsifier et d'effacer l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, la défense des droits et de l'honneur des résistants -solidaires de toutes les générations de combattants et victimes de guerre- est une nécessité civique, et est inséparable de la préservation de la mémoire et de la réalité historique.



M. le ministre Le PENSEC, représentant le gouvernement, accueilli au congrès par les Présidents Henri ROL-TANGUY et Robert CHAMBEIRON.

CONTRE LES IDÉOLOGIES NAZIES ET PÉTAINISTES POUR LE CHATIMENT DES CRIMINELS CONTRE L'HUMANITÉ

Rappelant qu'en 1942 s'annonçait le proche tournant de la Seconde Guerre mondiale et l'inéluctable défaite du nazisme, le congrès de l'A.N.A.C.R. siégeant à Brest en 1992, constate que, 50 ans plus tard, les théories pourvoyeuses d'agressions, de servitude et de mort manifestent leur appétit de revanche en divers pays, dont la France où l'on pouvait espérer qu'elles avaient disparu.

Des groupements déclarés ou de fait, qui ne sont que les métastases de l'hitlérisme et du pétainisme, multiplient provocations verbales, négations ou exaltations des crimes d'alors, profanations des souvenirs matériels de la Résistance, diffamations des survivants, interprétations historiques tendant à inverser le sens de la Seconde Guerre mondiale, à liquider les acquis de la Libération et de la Victoire et à désorienter la formation civique des nouvelles générations.

Le congrès voit en cette dangereuse situation la conséquence de longues années de mansuétude de la République à l'égard des traîtres, qui pourtant l'ont assassinée le 10 juillet 1940 et se sont constitués en suppléants des armées d'Hitler.

Les preuves en résident :

- dans l'extrême réticence observée jusqu'en ces dernières années quant à l'application des lois destinées à protéger le moral de la nation contre de telles entreprises ;
- dans l'accueil fait par bien des moyens d'informations aux propagandistes de ces entreprises alors que cet accueil est en règle générale refusé aux résistants ;
- dans des décisions comme le non-lieu accordé au chef du 2^e bureau de la milice de Lyon, Paul Touvier, sur la base de considérations pseudo-historiques totalement étrangères à la réalité et ignorantes du martyre subi par la France ;
- dans la lenteur des procédures judiciaires visant des citoyens français inculpés de crimes contre l'humanité et qui pourtant sont plus coupables que des ressortissants ennemis, puisque ayant commis, au préalable, le crime de trahison.

Le congrès :

- renouvelle sa détermination à combattre les actes et propagandes racistes, xénophobes, fascistes, nazis, y compris toutes les manifestations pétainistes même larvées qui pèsent sur la vie culturelle française ;
- appelle tous les comités de l'A.N.A.C.R. à s'appuyer sur les jurisprudences obtenues sur la base essentielle des lois de 1951, 1972 et 1983 pour engager toute action judiciaire s'imposant au plan local ou départemental ;
- rejette les tentatives d'assimilation des combats de la Libération à «une guerre civile», alors que ces combats -appuyés par une grande majorité de la population- étaient dirigés contre les traîtres ultra-minoritaires de la collaboration ;
- refuse le divorce entre le discours officiel élogieux à l'égard de la Résistance et les obstacles opposés à la reconnaissance des services de toutes celles et de tout ceux qui y prirent part ;

- considère que les manifestations telles qu'un dépôt officiel de gerbe sur la tombe de Pétain, loin de concourir à l'apaisement des passions et au rassemblement des français, constituent une apologie du chef suprême de la trahison, apologie susceptible de compromettre la paix civile que seul pouvait établir le programme du Conseil national de la Résistance, charte d'union des Français de toutes familles de pensée.

Le congrès prend la résolution de consacrer toutes ses forces, jusqu'au bout, avec le concours des jeunes «Amis de la Résistance-A.N.A.C.R.», à éclairer l'opinion publique sur la réalité des événements vécus par la France de 1940 à 1944 et inciter les pouvoirs responsables à la plus grande intransigeance devant les menées à objectifs criminels dont est l'objet notre pays qui sut conjuguer ses forces vives pour faire de la France humiliée et martyrisée de 1940, la France victorieuse de 1945.



Le repas fraternel de clôture, une partie des deux salles.

POUR QUE LA FRANCE JOUE UN RÔLE À LA MESURE DE SES TRADITIONS

Lors de ses précédents congrès -notamment ceux de Blois et de Perpignan- l'A.N.A.C.R. a rappelé son attachement aux idéaux de paix et de coopération internationale auxquels avait donné naissance la victoire historique des peuples civilisés sur la barbarie nazie. Tout en se félicitant des progrès réels accomplis dans les dernières années dans le domaine des relations internationales, l'A.N.A.C.R. avait souligné combien il serait hasardeux de considérer comme définitivement arrêtée la course aux armements et débarrassé de tout obstacle le chemin qui conduit à la détente et à la paix.

Au sein des quatre grandes organisations internationales du monde combattant, l'A.N.A.C.R. n'a pas ménagé ses efforts pour aider à la mobilisation de toutes les victimes de la guerre contre les dangers de la course aux armements et pour une politique de coopération entre toutes les nations. L'apport des quatre fédérations (F.I.R., F.M.A.C., C.E.A.G., C.I.A.P.G.) à l'éclosion d'un ordre international nouveau ne saurait être sous-estimé. Les rencontres de Rome, Vienne et Belgrade, sous l'égide du comité de coordination a permis des débats fructueux transcendant les différences de point de vue qui peuvent exister entre ces diverses organisations. C'est pourquoi, conscient du rôle important du comité de coordination, l'A.N.A.C.R. en souhaite la réactivation afin que soit entendue la voix unanime du monde combattant.

Si l'A.N.A.C.R. a salué avec chaleur les résultats de la première conférence d'Helsinki, il convient de demeurer vigilants afin que les principes dégagés par la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) ne soient pas dévoyés. Certes des mesures concrètes sont intervenues dans le domaine du désarmement mais il reste beaucoup à faire. Helsinki II n'a pas confirmé les espoirs qu'avait fait naître d'Helsinki I, en particulier dans la mise en oeuvre des deuxième et troisième «corbeilles» respectivement relatives aux droits de l'homme et à la coopération économique et scientifique, qui ne semblent plus être la préoccupation majeure de la conférence.

L'A.N.A.C.R. en appelle au gouvernement français pour qu'il s'emploie à défendre les principes d'Helsinki, et qu'il agisse pour que les situations conflictuelles soient réglées par la négociation, dans le respect des engagements souscrits dans l'acte final d'Helsinki. De même, l'A.N.A.C.R. en appelle au gouvernement pour qu'il œuvre au sein de l'O.N.U. afin que cette dernière puisse remplir pleinement la mission fixée par sa charte constitutive et ne soit pas l'instrument d'une politique au service des intérêts d'une seule puissance, ou d'un groupe de puissances mais au contraire le lieu de concertation ouvert à tous les pays, petits et grands, riches ou pauvres dans le respect de leur souveraineté. En développant sa propre politique, la France pourra ainsi jouer au sein de la communauté internationale un rôle à la mesure de ses traditions.

L'ex-Yougoslavie est confrontée à une situation dramatique. Objet d'un éclatement, favorisé notamment par les dirigeants allemands, elle est la proie de la guerre civile où s'affrontent les déchainements et les violences les plus atroces. Des voix se sont fait entendre pour préconiser une intervention militaire des pays de l'Ouest, mais jusqu'ici l'opinion plus compétente des responsables militaires sur les conséquences imprévisibles d'une telle opération en a éloigné le danger.

Dans l'esprit des principes formulés par les organisations du monde combattant, l'A.N.A.C.R. s'adresse au gouvernement de la France pour lui

demander d'agir avec fermeté pour rechercher les moyens d'arrêter des massacres indignes d'un monde civilisé, d'abord en mettant un terme au commerce des armes qui nourrit le conflit, ensuite en explorant les voies même si elles sont semées d'embûches qui pourraient mener à un règlement négocié des affrontements actuels, en encourageant les rencontres entre belligérants afin que se taise la voix des armes...

Rappelant le rôle joué par les différents peuples de la Yougoslavie dans la bataille contre l'hitlérisme, évoquant la lutte des maquis qui soulevèrent le monde d'enthousiasme, l'A.N.A.C.R. lance un

appel fraternel à tous les anciens résistants yougoslaves, unis durant près d'un demi-siècle dans la grande organisation SUBNOR, qu'ils soient serbes, croates, ou bosniaques et leur demande de se rencontrer, d'ouvrir le dialogue, afin que la raison s'impose aux déchainements de la violence et de la haine.

C'est dans leur existence passée que les résistants, unis au sein de l'A.N.A.C.R. puiseront la force et la lucidité nécessaires pour contribuer à la défense de la paix et de l'entente entre les nations et à l'avènement d'un monde débarrassé de la peur, de la haine raciste et de la violence.

ADRESSE AUX PARTISANS YUGOSLAVES (Extrait)

Ensemble, vous avez tenu en échec 30 divisions hitlériennes et fascistes. Pas plus qu'en France alors il ne devait être question de distinguer entre vos origines, les traditions, les cultures, mais seulement de faire converger toutes vos forces contre l'agresseur et ses complices. Ensemble, vous avez fait l'admiration du monde. Aujourd'hui, nous nous permettons de penser que le rappel de ce grand passé, de cette fraternité d'armes victorieuse pourrait constituer entre les communautés qui se combattent un appel à la réflexion, une force -peut-être unique- d'apaisement, puis de rapprochement, de recherche calme et fraternelle des meilleurs voies d'une coexistence active entre les peuples qui, constituant alors la grande Yougoslavie, surent si admirablement s'unir dans le combat sacré.



La tribune pendant le Chant des Partisans.

CONNAÎTRE LA RÉSISTANCE FAIRE ÉCHEC AUX FALSIFICATEURS

Nous assistons, chacun le sait, à une inflexion brutale de l'histoire et des événements. Dans ce contexte, nous avons bien conscience du fait que la connaissance objective de la Résistance est elle-même en danger. **Aussi l'A.N.A.C.R. entend-elle rappeler les priorités retenues lors de ces congrès précédents.**

*
* *

Dans la continuité de vues et d'objectifs qui est la sienne, l'A.N.A.C.R. insiste donc à nouveau sur les thèmes essentiels, mais bien entendu non limitatifs, que sont :

- l'obtention de programme scolaire couvrant correctement la période ;
- la nécessité d'avancer aussi loin que possible dans la collecte et la transmission des témoignages ;
- le développement de la recherche et de la documentation sur la Résistance ;
- la volonté de parvenir à mieux lutter contre les falsificateurs, notamment par un accès convenable aux médias et avec leurs concours ;
- le soutien apporté par la connaissance historique à la défense des libertés et des droits de l'homme.

*
* *

Pour accentuer ses efforts sur ce sens, l'A.N.A.C.R. fait appel à chacun de ceux qui sont directement impliqués :

1 À nos camarades de combat, à ceux qui nous ont rejoints dans l'association et aux autres, l'A.N.A.C.R. rappelle l'urgence de témoigner pendant qu'il est temps encore pour maintenir la vérité et sauvegarder la mémoire.

Nous invitons aussi les résistants à concourir activement à la forme collective de témoignage que constitue l'organisation cohérente de musées et la recherche de leur efficacité informative et pédagogique.

L'A.N.A.C.R. en appelle en même temps aux Amis de la Résistance qui déjà transmettent notre héritage.

Elle en appelle aussi avec insistance à la détermination de tous pour briser les actions calomnieuses, explicites ou insidieuses, qui tentent de porter atteinte à ce qui fut la solidarité profonde de notre engagement.

2 Aux historiens et chercheurs épris d'objectivité et aux enseignants de toutes les disciplines concernées, l'A.N.A.C.R. tient à faire connaître combien les programmes d'histoire qui ont été préparés aggravent encore les conditions intolérables d'enseignement de la réalité de la Résistance, qui est pourtant l'une des racines directes de la société d'aujourd'hui.

L'A.N.A.C.R. s'élève donc contre un dispositif dans lequel plus de la moitié des jeunes entrant dans la vie dite active, juste au terme de la scolarité obligatoire, n'auront jamais étudié la période dans le cursus secondaire. Le même dispositif met en péril le concours national de la Résistance et de la Déportation auquel nous sommes profondément attachés.

3 Aux médias, nous devons faire savoir que nous n'admettons pas les interprétations fallacieuses et la complaisance de certains dans leur présentation spéculative du rôle de Pétain, garant prétendu de l'unité.

4 L'A.N.A.C.R. s'adresse enfin aux pouvoirs publics, dont nous voyons trop souvent, sous couleur d'apaisement, des décisions laxistes, même administratives, à l'égard des faussaires historiques et des négateurs de toute espèce. Nous regrettons également qu'une réglementation trop frileuse assigne encore à la communication des archives officielles dans notre pays, des délais et limites qui entravent la connaissance des faits que nous avons vécus. Nous estimons aussi que les monuments, stèles, plaques commémoratives, indications de noms de voies publiques ayant trait à la Résistance constituent un patrimoine fondamental et intangible qui doit être respecté dans son intégralité.

*
* *

Nous dirons une fois encore que des actes de portée historique essentielle tels que la création du **conseil national de la Résistance**, dont nous célébrons avec le maximum d'éclat le cinquantenaire le 27 mai 1993, doivent être pris en compte par le gouvernement de la République en même temps que par l'ensemble des citoyens.

Le programme du C.N.R. fut la charte de la Résistance. Il reste plus que jamais actuel, il est toujours notre référence, notre charte, notre idéal.

Nous redisons avec une force non moins égale, que la Résistance fut historiquement une et cohérente. Cette unité profonde ne doit pas faire méconnaître **des rôles aussi essentiels que celui des femmes, celui des tout jeunes parmi les plus jeunes, celui des étrangers,** y compris ceux venus des pays ennemis, qui ont combattu à nos côtés sur notre sol. La Résistance intérieure française fut le reflet de tout un peuple dans sa diversité.

*
* *

Les résistants verront ainsi leurs combats et leurs idéaux pérennisés. À travers l'enchaînement des faits et le déroulement de l'histoire, la Résistance a été l'honneur de la France. Au temps présent et pour la mémoire, elle doit le rester.

LE PLURALISME DE L'A.N.A.C.R.

En son rapport sur la commission des mandats, Lucien Volle donna la liste éloquentes des mouvements et réseaux dont étaient issus les délégués au congrès : **Conseil national de la Résistance, A.S., M.U.R., O.S., Front national (le vrai !), F.T.P.F., Libération-Nord, Libération-Sud, Groupe Vény, M.L.N., O.C.M., O.R.A., C.F.L., C.D.L.R., M.O.I.-F.T.P.F., Combat, Témoignage chrétien, N.A.P., N.A.P.-Fer, C.O.S.O.R., Guerrillos-Espagnols, F.U.J.P., B.O.A., Défense de la France, Vengeance, Libérer et fédérer, Vercors, Voix du Nord, B.C.R.A., Réseau F.F.C. Gallia, S.A.P., Vélites-Termopyles, S.R.R., Bourgogne, Kléber, Coty, Passeurs, Périclès, Buckmaster, Goëlette... et bien entendu Forces Françaises Libres, Forces Navales Françaises Libres, Forces Aériennes Françaises Libres.**

Dr José **ABOULKER**, mouvement d'Alger, 8 novembre 1942. Jacques **BEAU-GE**, F.F.L. grand mutilé d'El Alamein. Général F. **BINOCHÉ**, F.F.C. et A.S. grand mutilé du maquis, ancien commandant du secteur français de Berlin. Claude **BOURDET**, membre du C.N.R. «Combat» et «N.A.P.», déporté. Antoine **CALLI-GARIS**, l'un des premiers officiers français ayant traversé le Rhin. André **CAR-REL**, vice-président du comité parisien de Libération. Général **CASSO**, F.F.L. ancien chef de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Jacques **CHABAN-DEL-MAS**, (général), ancien délégué militaire national. Gilbert de **CHAMBRUN**, colonel F.F.I. chef régional du Languedoc. Marcel **CHAMPEIX**, déporté-résistant, commandeur de la Légion d'honneur, sénateur honoraire. André **DEVAWRIN**, (colonel Passy), ancien chef des services de renseignements et d'action de la France Libre. Mme Odette **DUPONT-DELESTRAINT**, fille du général Delestraint, commandant en chef de l'A.S. Robert **GALLEY**, F.F.L., compagnon de la Libération, ancien ministre du général de Gaulle. Mme Andrée **GEORGES**, veuve du colonel Fabien. Déportée résistante. Auguste **GILLOT**, Membre du Conseil National de la Résistance. Georges **GUINGOUIN**, colonel F.F.I. compagnon de la Libération. Marcel **HAMON**, colonel F.F.I. chef régional des F.T.P.F. de Bretagne. Mme Nicole de **HAUTECLOCQUE**, F.F.C. ancien officier de liaison auprès de la 6^e Armée américaine. Gaston **HILAIRE**, (Léonie), chef région des M.U.R. de la R. 5. Mme **HYMANS**, veuve de Max Hymans, ancien ministre F.F.C. organisateur du premier parachutage en France (Dordogne), a participé à toutes les luttes de son mari. Maurice **KRIEGEL-VALRIMONT**, membre du comité d'action militaire du C.N.R. Mme **M. LEGENTILHOMME**, ancien officier des forces auxiliaires féminines de l'armée britannique, veuve du général Legentihomme. Joël **LE TAC**, F.F.L. déporté, compagnon de la Libération. Général Camille **MARTIN**, des Forces Françaises Combattantes. Pierre **MEUNIER**, secrétaire général du C.N.R. Maurice **MONTEL**, l'un des 80 parlementaires ayant voté contre Pétain à Vichy le 10 juillet 1940. Général Louis **PLAGNE**, des Forces Aériennes Françaises Libres. Roger **PRIOU-VALJEAN**, co-fondateur de «Libé-Nord». Vice-Amiral Antoine **SAN-GUINETTI**, des Forces Françaises de l'Intérieur. Pierre **SUDREAU**, F.F.C. déporté-résistant, ancien ministre du général de Gaulle, ancien maire de Blois. Serge **ZAPALSKI**, (lieutenant-colonel «Gévolde»), ancien département M.U.R. et F.F.I. de Haute-Loire.



Une partie de la salle pendant la minute de silence.

LES "AMIS DE LA RÉSISTANCE" (A.N.A.C.R.)

Le rapport du bureau sortant avait insisté devant le Congrès sur l'idée force qui rassemble les "Amis de la Résistance" (A.N.A.C.R.) :

« Pour apprendre à bien connaître la Résistance, il ne convient pas de se mettre à l'écart de l'A.N.A.C.R., mais bien de vivre avec elle... Plutôt que de se séparer en association glanant des informations de bric et de broc, il commence à se constituer, en accord avec des directions départementales ou locales de l'A.N.A.C.R., en groupes hors effectifs, dont certains membres peuvent être associés aux travaux aux divers échelons et qui acquièrent auprès de nous la possibilité non pas de se substituer à notre témoignage, car seuls les témoins peuvent relater ce qu'ils ont vécu et car de plus jeunes, même de familles résistan-

tes, ne peuvent absolument pas le faire à leur place, mais du moins de parler à de futurs auditoires de façon beaucoup plus vivante que des manuels.

Il ajoute : «Constatant que pas un résistant ne vient à l'A.N.A.C.R. poser des problèmes qui la divisent, ni s'y battre pour faire adopter à contre-cœur des positions qui, dès lors, ne pourraient rassembler tout le monde dans l'action, ils en tirent de précieuses conclusions pour leur propre action civique et pour la dignité -quelquefois oubliée en ce pays- du débat démocratique.»

*
* *

Après un débat très ouvert en Commission des Affaires Intérieures, fut prise une initiative inédite : un groupe d'"Amis" rédigea lui-même l'Appel à la Jeunesse, Appel que le Congrès accueillit chaleureusement et que nous reproduisons :

Les jeunes d'aujourd'hui sont inquiets comme l'on été ceux d'hier, des périls qui menacent la sécurité du monde. À leur tour, ils sont confrontés à des difficultés qu'ont eu à vaincre leurs aînés. Mais les enseignements de la Résistance leur sont une précieuse source d'enrichissement de la connaissance pour leur civisme présent.

Avec les résistants, nous voulons nous opposer à la résurgence des démons d'hier comme le racisme, la xénophobie, l'esprit de Vichy, afin de sauvegarder les valeurs républicaines. Si nous avons choisi d'être «Amis de la

Résistance - A.N.A.C.R.» (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance), c'est que nous sommes attachés à défendre les mêmes valeurs exprimées dans le programme du Conseil national de la Résistance dont on va célébrer en 1993 le 50^e anniversaire.

Nous vous appelons sur les bases de ces valeurs à une réflexion commune, et à venir nous rejoindre afin de poursuivre ensemble l'idéal qui a fait de la Résistance le rempart pour la défense de la dignité humaine et le combat permanent pour les valeurs de conscience universelle.

BUREAU NATIONAL

PRÉSIDENTS

Jacques **DEBU-BRIDEL**, O.C.M. et Front national, membre fondateur du C. N. R. Henri **ROL-TANGUY**, colonel, chef régional des F.F.I., de l'Île-de-France. Robert **CHAMBEIRON**, secrétaire général-adjoint du Conseil National de la Résistance.

VICE-PRÉSIDENTS

Maître André **DELMAS**, commandant F.F.C. (Réseau «Gallia»). Martial **LAROCQUE**, «Libé-Nord», conseiller honoraire à la cour de Cassation. Albert **OUZOULIAS**, membre fondateur du C.M.N. des F.T.P.F. Dr Ferdinand **THOMAS**, direction régionale (Bretagne) dd l'O.R.A. Jean **THOUVENIN**, maquisard F.T.P.F., inspecteur général d'administration honoraire de l'Éducation Nationale.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Charles **FORNIER-BOCQUET**, lieutenant-colonel F.F.I. (F.N.-F.T.P.F.), secrétaire général-adjoint de l'U.F.A.C. Robert **VOLLET**, lieutenant-colonel F.F.I. (A.S.-M.U.R.), membre du bureau de l'U.F.A.C. et vice-président de la F.I.R.

TRÉSORIER NATIONAL

René **ROUSSEL**, liquidateur national des mouvements O.S.F.N.-F.T.P.F.

LE BUREAU NATIONAL

ANDRE Corentin, capitaine F.F.I., chef de maquis F.T.P.F. des Côtes-d'Armor, co-président départemental ; **BARRES** Jean, membre du réseau «Brutus» et co-fondateur des groupes «Venys» ; **BELLERAY** Louise, Front national, présidente départemental du Cher ; **BLESY** Louis, colonel F.F.I. (responsable régional des F.T.P.F. de Provence), compagnon de la Libération ; **BORNET** Yvonne, F.F.C., réseau «Goëlette», présidente-délégué du C.D. du Rhône ; **COMBRET** Serge, F.N.-F.U.J.P. du Puy-de-Dôme ; **CONAN** Simone, F.N.-F.T.P.F.-M.O.I. ; **CUREAU** Eugène, officier de liaison F.F.I. (État-Major de l'A.S. de Saône-et-Loire) ; **DEFRANCE** Michel, F.T.P.F., membre de la Direction départemental de l'A.N.A.C.R. du Nord ; **GONZALEZ** Sergio, Union nationale espagnole, interné à Aurigny, évadé, trésorier national-adjoint ; **GRAZON** Jean, A.S.-M.U.R., président du C.D. de l'Indre ; **HAMON** Léo, «Ceux de la Résistance», vice-président du comité parisien de la Libération ; **HUSER** André, capitaine F.F.I. (A.S.) ; **LACHAUD** Philippe, «Ceux de la Résistance», président du C.D. des Yvelines ; **LABORIE** Pierre, maquisard de Haute-Vienne (F.F.I.-F.T.P.F.), secrétaire général départemental ; **LAÏ** Antoine, lieutenant F.F.I. (O.S.-F.T.P.F.), interné-résistant ; **LE HYARIC** Roger, C.O.I.R. des F.T.P.F. de Bretagne, adjoint au subdivisionnaire F.F.I. **LE PESQUE** Eugène, membre de l'État major O.S.-F.T.P.F. du Finistère-Sud ; **LESCURE** Roger, lieutenant-colonel F.F.I. (F.T.P.F.), compagnon de la libération ; **LEVY-OSBERT** Liliane, O.S.-F.N., déportée-résistante, secrétaire général du C.D. de Paris ; **MIGNARD** Lucien, lieutenant F.F.I.-F.T.P.F., secrétaire général du C.D. de la Loire ; **MONTAGNAC** Charles, lieutenant F.F.I. (B.R.O. et F.T.P.F.). **MONTEREMAL** René, responsable interdépartemental du F.N. Drôme/Ardèche ; **MOUCHET** Louis, maquisard de Haute-Savoie (F.F.I.-F.T.P.F.), président de C.D. de Haute-Savoie ; **MOUCHET** René, ancien du Vercors (A.S.), secrétaire général du C.D. de l'Isère ; **ORIOU** Albert, lieutenant-colonel, ancien chef du 1^{er} maquis A. S. de la Loire ; **PIERRESTEGUY** Pierre, F.F.L.-réseau des Passeurs ; **PRADET** Camille,

F.T.P.F., président délégué du C.D. de la Loire ; **RANOUX** Roger, lieutenant-colonel F.F.I., chef départemental de Dordogne ; **ROCHAT** Claude, commissaire départemental aux effectifs de l'A.S. de Saône-et-Loire, sous-préfet de la Libération ; **ROCHE** Paul, commandant F.F.I., chef de zone de l'A.S.-M.U.R. du Puy-de-Dôme ; **ROUBERTIER** Laurent (général), commandant de compagnie, C.F.L. de l'Aveyron, président du C.D. de l'Aveyron ; **SENAMAUD** Jean, commandant du secteur de l'A.S. en Haute-Vienne ; **THEVENOT** Gabrielle, agent de liaison F. F. I. (F.T.P.F.) ; **TOLLET** André, ancien président du Comité parisien de libération ; **VANVEERS** Armand, interné-résistant (O.S.-F.N.-F.T.P.F.) ; **VAUX** Louis, mouvement A.S., membre de la présidence du C.D. de Corrèze ; **VIGNETTES** Raoul, résistant-déporté, secrétaire général du C.D. des pyrénées-Orientales ; **VOLLE** Lucien, capitaine F.F.I., chef des maquisards du groupe «La Fayette» A.S.-M.U.R. de Haute-Loire.

MEMBRES HONORAIRES DU BUREAU NATIONAL

BESSET Gilberte, sous-lieutenant A.S., Puy-de-dôme ; **BILLAT** Paul, lieutenant-colonel F.F.I. (F.T.P.F.) ; **BOISSON** Camille, capitaine F.F.I. du Jura ; **CHARRIERE** Georges, capitaine F.F.I. (État major de la demi-brigade F.F.I. de Charente-Maritime) ; **CORDESSE** Henri, mouvement «Combat», préfet de la Libération en Lozère, président départemental ; **EMAIN** Maurice, capitaine F.F.I. (A.S. du Haut-Jura) ; **PERON** Louis, responsable du Front National du Loiret ; **PICALAUSA** Charles, évadé de guerre, F.F.I.-F.T.P.F. **PRADALES** Pierre, officier F.F.C. (Vélites-Termopyles).



À la tribune : A. OUZOULIAS, Vice-Président - R. VOLLET, Secrétaire Général - Ch. FOURNIER-BOCQUET, Secrétaire Général - H. ROL-TANGUY, Président - R. CHAMBEIRON, Président - R. ROUSSEL, Trésorier national.